



Communiqué

Sur les conditions de l'introduction de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie »

Dans l'état actuel du projet de réforme du lycée général, l'APPEP constate qu'en Première et en Terminale, à côté du *tronc commun*, une seule spécialité s'offre à la philosophie, partiellement et de manière indistincte. Elle remarque que cette spécialité, « Humanités, littérature et philosophie » ne sera pas même proposée dans tous les établissements, sous prétexte de la possibilité, très éventuelle, de la suivre dans un autre établissement que le sien.

Présentée comme le symbole d'une ambition retrouvée, justifiée par sa dimension intrinsèquement universelle, la destinant donc également à tous les élèves des actuelles filières générales, cette spécialité apparaît sous la forme d'un enseignement à l'identité et aux contours très incertains.

Pour qu'elles s'inscrivent dans la perspective d'études supérieures, qu'elles ne soient ni instrument de sélection, ni ghetto de quelques-uns, les humanités contemporaines devraient répondre au besoin d'une culture générale dont l'apport est nécessaire à des études scientifiques comme littéraires, à certains BTS et aux classes préparatoires, à Sciences Po et aux études de droit, comme à celles de médecine et d'infirmier, etc. Mais davantage encore, plus largement, elles doivent être le partage critique d'un héritage, au regard du présent, et le viatique nécessaire à tout être humain tout au long de sa vie.

L'APPEP considère donc que la réforme dans son état actuel contredit les ambitions qu'elle affiche en ne conduisant pas à une présence de la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » dans tous les lycées généraux ; une distribution inégalitaire, selon des « bassins d'établissements » ou un « périmètre raisonnable », serait injuste. De fait, au moins par reproduction mécanique de l'état présent, il y aura des lycées plus riches que d'autres en capacité à la proposer. Il conviendrait, a minima qu'au lieu d'une confusion des disciplines, au risque d'un programme fatalement inconsistant, cette spécialité soit structurée par une autonomie et une complémentarité des disciplines, de leur apport et démarche propres.

Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public

Comme un enseignement ne peut être formateur sans s'adosser à des disciplines constituées, elle attend que la spécialité « Humanités, littérature et philosophie » soit également partagée, dans un cadre défini nationalement, entre la littérature et la philosophie et que l'épreuve du baccalauréat soit faite de deux parties distinctes, corrigées séparément par des professeurs de chaque discipline.

L'APPEP soutiendra les professeurs de philosophie soucieux de ménager leurs services et leurs conditions de travail, qui demanderont dans leur établissement l'ouverture de la spécialité HLP et s'affirmeront disposés à en assurer l'enseignement.

Paris, le 1^{er} octobre 2018